

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 2 MAI 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

A.1 AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 856-19 - Pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain motorisés sur certains chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

IV. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2023.

1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 avril 2023.

2. GREFFE

2.1 Pour nommer les comités permanents et ad hoc du conseil municipal – Période du 2 mai au 31 décembre 2023 – Abroger et remplacer la résolution portant le numéro 23-04-119 – Décréter et autoriser les jetons de présences – 100 \$.

2.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO 923-23** – Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

2.3 Pour adopter le règlement portant le numéro 923-23 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

2.4 Pour établir un tarif – Personnel pour l'élection partielle du 13 août 2023.

2.5 Pour abroger la résolution portant le numéro 21-05-129 – Résiliation du vote par correspondance – Élection partielle du 13 août 2023.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 Pour autoriser le Maire et l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, ou leurs remplaçants – Signature des documents inhérents – Servitude de drainage à ciel ouvert et de non-construction – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – 2233, montée Paiement.

3.2 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d'une mini-excavatrice 4.5 tonnes de marque Kubota, modèle KX-040-4G avec accessoires – Soumission par invitation portant le numéro 23-02-03-017 – Décréter une dépense au montant de 85 320 \$ « taxes en sus ».

3.3 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Fourniture de graisse, lubrifiant et antigel (liquide de refroidissement) – Soumission publique portant le numéro 23-02-08-019 – Années 2023-2024.

4. FINANCES ET TAXATION

4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 46 803,98 \$ « taxes incluses ».

4.2 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 26,99 \$ - Matricule portant le numéro 6562-87-1075-0-000-0000.

- 4.3 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 399,53 \$ - Matricule portant le numéro 7349-57-4484-0-000-0000.
- 4.4 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 346,18 \$ - Matricule portant le numéro 7659-43-2515-0-000-0000.
- 4.5 Pour autoriser un déboursé au montant de 6 496,08 \$ - 42, rue de la Pineriaie.
- 4.6 Pour accepter les états financiers – Office d’habitation de l’Outaouais – Exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 – Déficit opérationnel au montant de 13 915 \$ - Contribution de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 533 \$.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour accepter un soumissionnaire – Remplacement des unités de climatisation et de chauffage – Édifice du parc Thibault – Soumission publique portant le numéro 23-03-10-023 – Décréter une dépense au montant de 128 000 \$ « taxes en sus ».

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour nommer mesdames Guylaine Charron et Dominique Laflamme – Assignation des sièges numéros 5 et 6 – Membres du Comité Consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 6.2 Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 22-12-480 – Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l’implantation d’une partie d’une galerie – 46, chemin katimavik.
- 6.3 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (AM-113)** - Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.
- 6.4 Pour adopter le premier projet de règlement (AM-113) - Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Nouvelles mesures pour encadrer les usages du groupe industrie.
- 6.5 Pour accepter le dépôt du plan d’action pour le parc industriel du chemin Tenpenny – Mandater le service des Communications pour assurer sa diffusion – Mandater les différents services pour mettre en place les actions proposées en fonction de la planification et des budgets allouées.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L’Agent de développement,
Greffier-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/fl